

COIN technipharm

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023

UNE TECHNICIENNE PRIMÉE PORTE PLUSIEURS CHAPEAUX

QU'IL S'AGISSE DE FORMER ET DE

superviser les assistants et le personnel de soutien, de gérer le programme d'injections, de résoudre un problème informatique ou d'effectuer une foule d'autres tâches, la technicienne en pharmacie Tracey McEachern est connue comme étant la personne-ressource à Amherst Pharmasave, en Nouvelle-Écosse.

La capacité – et l'enthousiasme – de Tracey à remplir de nombreux rôles lui ont valu le titre de « Technicienne en pharmacie de l'année 2022 », décerné par l'Association des pharmaciens de la Nouvelle-Écosse (PANS).

La directrice de la pharmacie, Jenn O'Brien, qui a proposé la candidature de Tracey, affirme : « Tracey est d'un grand soutien pour nos pharmaciens et elle est un modèle tant pour nos assistants que pour les membres de l'équipe de soutien de la pharmacie. Elle assume de nombreux rôles et porte plusieurs casquettes. Elle ne se contente pas de ses fonctions de technicienne dans l'officine; elle exerce aussi des fonctions d'encadrement et me soutient dans mon rôle de directrice. »

Les 20 années d'expérience de Tracey se sont révélées inestimables. Après avoir découvert l'existence de la formation professionnelle de technicienne en pharmacie à l'école secondaire, elle a suivi un programme

et obtenu son diplôme en 2003. Elle a aussitôt été embauchée à la pharmacie Amherst Pharmasave. Elle explique qu'elle a toujours voulu travailler dans le secteur de la santé, mais qu'elle a choisi la pharmacie plutôt que les soins infirmiers parce qu'elle ne voulait pas faire d'injections. « J'étais loin de me douter que 17 ans plus tard, c'est précisément ce que je ferais! » Avec l'avènement de la réglementation de la profession, elle a suivi des cours de transition et obtenu son agrément en 2015.

En tant que technicienne principale, Tracey supervise les huit assistants en pharmacie et un membre du personnel de soutien. Elle est notamment responsable des horaires, de la formation, des évaluations, des augmentations de salaire et d'autres questions de ressources humaines. Elle vérifie les emballages coques et les ordonnances quand elle en a le temps (les pharmaciens exercent ce rôle quand Tracey est occupée), et se charge d'aider les nouveaux pharmaciens à remplir les formalités administratives auprès de l'Ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Écosse et de la PANS. « J'ai un rôle très large! »

En dehors de la pharmacie, Tracey est mère de deux adolescents et fait du bénévolat au sein de comités de l'Ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Écosse, de la PANS et du Nova Scotia Community College. Récemment, elle a été élue représentante de l'Association des pharmaciens du Canada auprès du comité du programme de technicien en pharmacie du Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie.

Bien qu'elle considère le travail en équipe au service des patients comme l'une des plus grandes satisfactions de sa profession, elle déplore le fait que la dotation en personnel soit devenue un obstacle majeur. « La pharmacie n'est pas à la portée de tout le monde, c'est pourquoi le taux de rotation du personnel est parfois assez élevé, explique-t-



elle. Nous recevons des assistants qui n'ont pas de formation en pharmacie, ce qui peut être un défi. »

Amherst Pharmasave étant la seule pharmacie du quartier à effectuer des préparations non stériles – une tâche dont Tracey se charge aussi – cela occupe une bonne partie de son temps. En outre, certaines pharmacies ont fermé leurs portes en raison de problèmes de personnel, si bien que de nombreux clients se sont tournés vers Amherst Pharmasave.

La pénurie de personnel s'étend aux techniciens en pharmacie dans de nombreuses régions de la province et au-delà.

« Beaucoup d'établissements se rendent enfin compte de la nécessité d'embaucher des techniciens en pharmacie, mais il n'y en a pas assez aujourd'hui », précise Tracey. Elle attribue ce déficit en partie au fait que le salaire ne tient pas compte du coût de la formation. « On a besoin de techniciens, mais je ne vois pas d'augmentation de salaire. C'est décourageant; beaucoup d'étudiants n'obtiennent pas leur agrément à cause du faible salaire de départ. »

Pourtant, les techniciens entreprenants peuvent mener une carrière fructueuse, et Tracey en est un bon exemple. Son conseil aux nouveaux techniciens : « Suivez toutes les formations possibles. Efforcez-vous d'en apprendre davantage chaque jour. Saisissez toutes les opportunités que vous offrent vos supérieurs ».

PASSEZ EN REVUE toutes nos leçons de FC destinées aux ATP sur eCortex.ca

Toutes nos leçons de FC sont
accréditées par le Conseil canadien
de l'éducation continue en
pharmacie (CCECP).



Répondez en ligne pour connaître
vos résultats immédiatement :
eCortex.ca

Coin technipharm a reçu
l'approbation de



Un service éducatif offert aux assistants techniques
en pharmacie canadiens par Teva www.tevacanada.com

teva

Éditrice
Rosalind Stefanac

Journaliste
Sally Praskey

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice ATP

Mary Bozoian
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan RPhT, CPhT

Frédéric Dugas
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie

Margaret Woodruff
Humber College

Tana Yoon CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNIAPHARM et COIN TECHNIAPHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division d'Ensemble IQ
1425, boul. René-Lévesque O., 2^e étage,
Montréal (Québec) H3G 1T7

Ces publications sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans *Coin technipharm* ?

Envoyez vos idées et vos
commentaires à Vicki Wood
vwood@ensembleiq.com

Un service éducatif offert aux assistants techniques
en pharmacie canadiens par Teva
www.tevacanada.com

teva

Visitez nos sites Web
www.ProfessionSanté.ca
www.tevacanada.com

NOUVELLES

L'ACP déplore la pénurie de main d'œuvre en pharmacie

LE CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ALBERTA (ACP) a souligné lors d'une récente réunion que, malgré un plus grand nombre de pharmaciens et de techniciens en pharmacie pour 100 000 Albertains que jamais auparavant, la province connaît « une pénurie importante de ces deux catégories de personnel ».

Les facteurs contribuant à cette pénurie sont « multiples et complexes, et la charge supplémentaire à laquelle les équipes de pharmacie ont dû faire face pour répondre aux besoins de santé publique et de santé primaire est importante ».

Les gouvernements tentent de répondre à la demande en ressources humaines par des initiatives comme des politiques de mobilité internationale et nationale, l'encouragement des professionnels à exploiter la pleine étendue de leur champ d'exercice et, le cas échéant, la réflexion sur l'élargissement des champs d'exercice, ainsi que le développement des programmes nationaux d'éducation et de formation (une stratégie à plus long terme).

« L'enjeu des ressources humaines en pharmacie est rapidement devenu une priorité pour la plupart des organisations pharmaceutiques nationales, note le rapport du conseil. L'ACP poursuivra son engagement à collaborer avec les organismes de réglementation, les organisations de défense des droits, les formateurs d'équipes pharmaceutiques et les employeurs à l'échelle provinciale et nationale, afin d'ouvrir la voie à un avenir en santé. Après tout, seules des équipes pharmaceutiques en bonne santé peuvent soutenir la santé de ceux qu'elles servent. »

L'ACTP désigne la « Technicienne en pharmacie » de l'année

LE DÉVOUEMENT DE MELISSA BENOIT À LA PROFESSION lui a valu le prix de « Technicienne en pharmacie de l'année », décerné par l'Association canadienne des techniciens en pharmacie (ACTP).

« Melissa Benoit œuvre au service de la communauté pharmaceutique depuis 2000, année où elle a été embauchée à un poste d'assistante chez Horizon Health Services au Nouveau-Brunswick, où elle exerce aujourd'hui à titre de technicienne en pharmacie agréée, a déclaré Robert Solek, président de l'ACTP. Tout en menant une carrière de formatrice à plein temps, elle garde un poste occasionnel à l'hôpital de Moncton. »

Comme le souligne Robert Solek, « elle a toujours été passionnée par l'éducation, qu'il s'agisse de trouver des occasions de participer à la formation professionnelle à l'hôpital ou de remplir des missions au collège communautaire pour contribuer à inspirer les futurs professionnels de la pharmacie. » Elle a été l'une des deux premières techniciennes à siéger à titre d'observatrice au conseil de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (NBCP), un poste qu'elle a occupé pendant plusieurs années jusqu'en 2013. « Ce fut le début d'un parcours exceptionnel, au cours duquel elle a eu l'occasion de soutenir les professionnels de la pharmacie à l'échelle provinciale et nationale. »

Melissa Benoit a également été la deuxième membre de sa profession à présider le conseil du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC). À l'heure actuelle, elle est secrétaire de la Canadian Pharmacy Technician Educators Association (CPTEA), représentante du BEPC au sein du comité du programme de technicien en pharmacie du Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP), et membre du comité de l'agrément et des plaintes de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

« Melissa défend les intérêts des techniciens en pharmacie chaque fois que possible, et elle a toujours à cœur l'intérêt de la profession et du public, affirme Robert Solek. Sa passion pour la formation et la profession lui a permis de collaborer avec des candidats à l'agrément du NBCP pendant près de 17 ans, et d'encourager de nouveaux professionnels à réaliser leur plein potentiel. »

Notes

L'ISMP clarifie la différence entre les dates de péremption et les dates limites d'utilisation des vaccins

UN INCIDENT SURVENU EN RAISON D'UNE CONFUSION entre les dates de péremption et les dates limites d'utilisation des vaccins a poussé l'ISMP Canada à clarifier cette différence dans un récent bulletin.

La date de péremption indiquée sur un produit pharmaceutique est la dernière date à laquelle le fabricant peut garantir l'efficacité et la sécurité du produit. Lorsqu'un produit doit être manipulé avant d'être utilisé par un prestataire de soins de santé – comme le vaccin contre la COVID-19, qui doit être dégelé et réfrigéré – on lui attribue aussi une date limite d'utilisation (DLU) indiquant la date/l'heure la plus tardive à laquelle le produit manipulé peut être utilisé.

Le vaccin en cause dans cet incident comportait trois dates pertinentes :

1. une date de péremption attribuée par le fabricant, applicable tant que le produit restait congelé;
2. une DLU de 30 jours une fois que le produit était placé au réfrigérateur à des fins de décongélation et d'entreposage;
3. une DLU de 6 heures après la première perforation de la fiole (c.-à-d. au moment de l'ajout du diluant).

Dans ce cas, l'étiquette de la fiole n'indiquait pas la DLU après décongélation et entreposage dans le réfrigérateur et ne prévoyait aucun espace à cette fin; elle indiquait seulement la DLU après la première perforation pour dilution du produit. En conséquence de cette confusion, plusieurs patients ont reçu le vaccin entre 4 et 31 jours après la DLU et ont dû être revaccinés.

L'ISMP Canada recommande aux professionnels de la santé chargés de gérer ou d'administrer les vaccins contre la COVID-19 d'envisager les stratégies suivantes :

- Élaborer des aides pratiques et des instructions de travail concises pour aider le personnel infirmier et les autres prestataires de soins de santé à administrer les vaccins (p. ex., listes de vérification, fiches d'information d'une seule page).
- Élaborer une liste de vérification pour la gestion des stocks de vaccins comprenant, au moins, les renseignements clés que les prestataires de soins de santé doivent vérifier, tels que la ou les DLU, et les instructions pour la gestion des doses restantes de vaccins après une clinique de vaccination planifiée.
- Veiller à ce que la formation et les documents d'accompagnement expliquent clairement les différences entre les dates de péremption et les DLU, ainsi que les protocoles établis pour la gestion des stocks et la documentation (p. ex., DLU sur l'étiquette de la fiole).
- Mettre en place un système d'enregistrement pour assurer le suivi des stocks de vaccins. Idéalement, fournir une feuille de registre des vaccins préremplie incluant la date de péremption et les DLU pour rappeler visuellement les éléments clés à vérifier.
- Mettre en œuvre un processus indépendant de double vérification comprenant une vérification des DLU au cours des étapes de sélection, de préparation et d'administration des vaccins.

Pour plus d'information : <https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/BISMP2023-n6-vaccins-dates.pdf>.

QUELQUES CHIFFRES

Habilitation des techniciens en pharmacie à faire des injections^{1,2,3}

Colombie-Britannique : 1 (COVID-19 – habilitation temporaire en vertu d'un décret d'urgence)

Alberta : 0

Saskatchewan : 2 (grippe et COVID-19 – habilitation temporaire en vertu d'un décret d'urgence)

Manitoba : 0

Ontario : 2 (grippe et COVID-19 – habilitation temporaire en vertu d'un décret d'urgence)

Québec : 0

Nouveau-Brunswick : 3⁴ (grippe, COVID-19 et autres médicaments et vaccins sous la supervision d'un pharmacien habilité à faire des injections)

Nouvelle-Écosse : 3⁴ (grippe, COVID-19 et autres médicaments et vaccins sous la supervision d'un pharmacien habilité à faire des injections)

Île-du-Prince-Édouard : 3⁴ (grippe, COVID-19 et autres médicaments et vaccins sous la supervision d'un pharmacien habilité à faire des injections)

Terre-Neuve-et-Labrador : 0

1. Formation aux injections et en RCR et demande aux autorités de réglementation requises; d'autres formations peuvent être exigées selon la province/le territoire.
2. Sous la supervision d'un pharmacien habilité à administrer des injections.
3. Habilitation limitée aux fonctions techniques d'administration de médicaments/vaccins.
4. La portée de l'habilitation à faire des injections varie d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Source : Association des pharmaciens du Canada, Habilitation à faire des injections et administration des vaccins en pharmacie au Canada, août 2023. Adapté avec autorisation.

L'OPO demande l'élargissement du champ d'exercice des techniciens

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO (OPO) a rédigé des modifications réglementaires qui, si elles sont approuvées par le gouvernement, élargiront le champ d'exercice des techniciens en pharmacie et des pharmaciens. Les modifications reconnaissent que le réseau de la santé de l'Ontario continue de subir des pressions accrues susceptibles de se répercuter sur l'accès aux soins, surtout dans le contexte d'une éventuelle recrudescence de la grippe, du virus respiratoire syncytial (VRS) et de la COVID-19 cet automne.

Voici quelques-unes des propositions touchant les techniciens :

- Accorder aux pharmaciens et aux techniciens en pharmacie l'habilitation à administrer le vaccin contre le VRS.
- Accorder aux pharmaciens et aux techniciens en pharmacie l'habilitation à administrer les vaccins du calendrier 3 (Règlement de l'Ontario 202/94).
- Abolir les restrictions d'âge pour l'administration par les pharmaciens et les techniciens en pharmacie du vaccin contre la grippe et des autres vaccins du calendrier 3.
- Entériner dans le Règlement général 202/94 de la Loi sur la pharmacie l'autorité des pharmaciens et des techniciens en pharmacie d'administrer le vaccin contre la COVID-19 en vertu du Règlement de l'Ontario

107/96 sur les actes autorisés de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*.

À la suite d'une période de consultation publique qui a pris fin le 12 août dernier, l'OPO prévoit soumettre les modifications proposées au ministère de la Santé.

« Nous tenons à affirmer notre soutien sans équivoque aux modifications proposées », a déclaré Sandra Hanna, PDG de l'Association canadienne des pharmacies de quartier, dans une réponse écrite à l'appel aux commentaires de l'OPO. L'association a également recommandé l'élargissement du champ d'exercice des professionnels de la pharmacie pour inclure l'habilitation à administrer tous les vaccins.

L'APhC présente les 10 meilleures stratégies pour améliorer la prestation de soins aux personnes LGBTQIA2+

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA (APhC) offre une nouvelle ressource pratique qui présente les 10 stratégies les plus efficaces pour améliorer la prestation de soins pharmaceutiques aux personnes LGBTQIA2+.

Dans le webinaire « Exercer avec FIERTÉ », le professeur de pharmacie de l'Université Dalhousie Kyle Wilby, et son étudiant Samuel Vilemure, discutent de leur programme de recherche de pointe, dont ils ont tiré des stratégies que tous les professionnels de la pharmacie peuvent mettre en pratique pour améliorer les soins aux personnes LGBTQIA2+.

Une série de diapositives et un aide-mémoire accompagnent la vidéo de 37 minutes. Ces outils sont accessibles au <https://www.pharmacists.ca/actualites-et-evenements/actualites/nouvelle-ressource-exercer-avec-fierte-les-10-strategies-a-mettre-en-uvre-facilement-pour-ameliorer-la-sante-des-personnes-lgbtqia2-dans-le-monde-de-la-pharmacie/?lang=fr>.

L'APhC offre aussi une banque de ressources pour la santé des patients LGBTQIA2+ au <https://www.pharmacists.ca/actualites-et-evenements/actualites/banque-de-ressources-sante-des-patients-de-la-communaute-lgbt2sq/?lang=fr>. De son côté, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario publie une liste de ressources de soutien à l'EDI (équité, diversité et inclusion) pour les professionnels de la pharmacie au <https://www.ocpinfo.com/about/equity-diversity-and-inclusion/resources-for-pharmacy-professionals-to-support-edi/>.

Un webinaire sur la santé des Autochtones obligatoire pour les techniciens du Manitoba

LES TECHNICIENS EN PHARMACIE DU MANITOBA sont tenus de suivre un webinaire sur la santé des Autochtones d'ici le 31 mai 2024 dans le cadre de leurs activités obligatoires de développement professionnel.

Le conseil de l'Ordre des pharmaciens du Manitoba (CPhM) a collaboré avec l'organisme Professionnel.Ie.s autochtones de la pharmacie (PAPC) pour approuver deux webinaires de développement professionnel continu destinés à tous les professionnels de la pharmacie. Le premier, intitulé « Indigenous Health » (<https://youtu.be/xvcAdY33ES8>), analyse les répercussions historiques et actuelles du colonialisme sur la santé et la culture des populations autochtones, et présente des idées concrètes pour intégrer la santé des autochtones à la pratique pharmaceutique. Le deuxième webinaire, qui approfondira les sujets abordés dans le premier, sera offert en 2024.

Pour sa part, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario a compilé une liste de ressources gratuites conçue pour aider les professionnels de la pharmacie à soutenir la compétence culturelle autochtone. Voir : <https://www.ocpinfo.com/about/equity-diversity-and-inclusion/resources-to-support-indigenous-cultural-competency/>.

teva

Les produits en
vente libre de Teva
Maintenant offerts dans
un tout nouveau
conditionnement



Dites-nous ce que
vous en pensez!

Scannez le code QR pour nous
faire part de vos commentaires
sur notre nouveau conditionnement

OTC-CA-00018, 09/2022

Élue, primée : des techniciennes se distinguent

LA TECHNICIENNE NINA DUECK a été élue au conseil de l'Ordre des pharmaciens de l'Alberta (ACP) dans le District B (Sud de l'Alberta).

Nina Dueck, qui exerce la profession de technicienne en pharmacie en Alberta depuis 15 ans, est directrice de la pratique technique au sein des Services de santé de l'Alberta et elle a été préceptrice dans des milieux de pratique hospitaliers et communautaires.

Son mandat de trois ans au sein du conseil de l'ACP a débuté le 1er juillet 2023.

L'étudiante en techniques pharmaceutiques Morgan Esquirol est la lauréate du Prix d'excellence décerné par le collège Saskatchewan Polytechnic. Elle a obtenu une moyenne de 85,97 %. Après avoir terminé ses stages, elle retournera travailler à la Medicine Shoppe Pharmacy du Royal University Hospital à Saskatoon, où elle prévoit poursuivre d'autres formations spécialisées en préparation.

répondre à toute question que l'un ou l'autre pourraient avoir lorsqu'ils viennent chercher les médicaments.

Conformément à l'article 241.31(2) du *Code criminel*, les pharmaciens (ou les techniciens en pharmacie qui, en collaboration avec des pharmaciens, ont délivré une substance liée à la prestation de l'AMM) sont tenus de déclarer l'information exigée par Santé Canada par l'intermédiaire du [Portail canadien de collecte de données sur l'AMM](#) dans les 30 jours suivant le jour de la délivrance.

Les normes de pratiques révisées du NLPB sont publiées sur le site <https://nlpb.ca/media/SOPP-MAID-June2023.pdf>.

Le Conseil de la pharmacie de Terre-Neuve-et-Labrador approuve une modification du rôle des techniciens dans l'aide médicale à mourir

LE CONSEIL DE LA PHARMACIE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (NLPB) a récemment révisé ses normes de pratique relatives à l'aide médicale à mourir (AMM) pour tenir compte d'une modification du rôle des techniciens en pharmacie.

D'après le compte rendu d'une récente réunion du NLPB, l'autorité de la santé a exigé une révision du rôle des techniciens en pharmacie exerçant en milieu hospitalier concernant la délivrance de médicaments d'AMM. Une analyse juridictionnelle a révélé que dans plusieurs autres provinces, les normes de pratique autorisent les techniciens en pharmacie à délivrer des médicaments d'AMM sous certaines conditions. Compte tenu de la standardisation du processus, en particulier de la préparation des trousseaux, le Conseil a approuvé la révision des normes de pratique pour autoriser la délivrance de médicaments d'AMM par un technicien en pharmacie qui collabore avec un pharmacien en milieu hospitalier. Le pharmacien doit fournir tous les renseignements pertinents au médecin prescripteur ou à l'infirmière praticienne avant la délivrance des médicaments, et il doit être en mesure de

face au quotidien



Todd Seals
Vivre avec
le cancer

De vrais témoignages de vraies personnes

« Avant mon cancer, toute ma vie était centrée sur « un jour... ». Un jour je prendrai des vacances. Un jour je travaillerai moins. Un jour je passerai plus de temps avec ma famille ».

Lire le témoignage de Todd et plusieurs autres à TevaCanada.com/FaceAuQuotidien



De l'information, des conseils et la perspective de personnes vivant avec une maladie chronique.

teva

Injecter des techniciens dans le processus de vaccination

À L'APPROCHE DE LA SAISON DE LA

GRIPPE, les pharmacies pourraient tirer avantage d'intégrer au processus de vaccination le nombre croissant de techniciens en pharmacie habilités à faire des injections.

« Le fait d'intégrer des techniciens en pharmacie aux activités d'injection élargit l'accès des patients aux injections tout en permettant aux pharmaciens de se concentrer sur les responsabilités cliniques », a affirmé Kymmerley Wright, technicienne en pharmacie au Shoppers Drug Mart Canarama à Saskatoon, au cours d'une communication à ce sujet au congrès de l'Association des pharmaciens de la Saskatchewan (PAS).

Alors que l'habilitation des techniciens en pharmacie à faire des injections varie d'une région à l'autre – est-n'est toujours pas en vigueur dans certaines provinces – Kymmerley Wright explique que la *Loi sur la santé publique* de la Saskatchewan a été modifiée en 2021 pour élargir temporairement le champ d'exercice des techniciens en pharmacie afin de leur permettre d'obtenir un agrément spécialisé et de commencer à administrer des vaccins contre la COVID-19 et la grippe. Cette modification a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

Kymmerley Wright suggère plusieurs rôles que les techniciens en pharmacie pourraient exercer dans le cadre du processus de vaccination :

- Organiser des cliniques d'injection
- Discuter des besoins de vaccination
- Discuter de l'hésitation face à la vaccination
- Commander, manipuler et entreposer les vaccins
- Préparer les seringues et administrer les vaccins
- Gérer les situations d'urgence
- Remplir la documentation requise et effectuer la facturation
- S'assurer que les dossiers des patients sont à jour

Elle illustre comment le flux de travail des techniciens peut être optimisé dans des scénarios de journée clinique, de jour de forte demande et de jour de faible demande.

Journée clinique :

- Tous les membres du personnel pharmaceutique peuvent guider les patients dans le processus de prise de rendez-vous.
- Le technicien en pharmacie est installé dans le local d'injection.
- L'assistant en pharmacie recueille les formulaires de consentement des patients et consigne les renseignements dans le système informatique.



- Le pharmacien procède à l'évaluation clinique du patient et vérifie son admissibilité au vaccin.
- Le technicien prépare le vaccin dans le local d'injection.
- Le pharmacien signe le formulaire une fois l'évaluation clinique terminée, signalant ainsi au technicien que le vaccin peut être administré au patient.
- Le technicien conduit le patient vers le local d'injection, vérifie l'identité du patient et l'injection qu'il doit recevoir et demande au patient son consentement verbal.
- Le technicien applique la technique d'injection appropriée, conformément à la formation.
- Le technicien remplit toute la documentation requise.
- L'opération est répétée toutes les 10-15 minutes (les patients doivent attendre 15 minutes avant de partir).

Les étapes sont les mêmes pour un jour de forte demande, sauf une seule : lorsque l'assistant informe le technicien d'une injection à faire, le technicien termine la tâche qu'il est en train d'exécuter avant de se diriger vers le local d'injection pour préparer et administrer le vaccin. Le technicien peut ensuite reprendre le cours de ses tâches ou administrer un autre vaccin, au besoin.

Jour de faible demande :

- Le patient se présente à la pharmacie pour demander un vaccin contre la COVID-19. Le technicien est le premier point de contact au comptoir d'accueil.
- Le technicien vérifie l'admissibilité du patient et lui remet les formulaires de consentement requis.
- Pendant que le patient remplit les documents nécessaires, le technicien désinfecte le local d'injection et prépare le vaccin.
- L'assistant en pharmacie consigne le formu-

- laire de consentement dans le système informatique, vérifie que toutes les parties obligatoires sont remplies et que le patient a signé son consentement.
- L'assistant remet le formulaire au pharmacien pour l'évaluation clinique.
- Le pharmacien signe le formulaire une fois l'évaluation clinique terminée, signalant ainsi au technicien que le vaccin peut être administré au patient.
- Le technicien conduit le patient vers le local d'injection, vérifie l'identité du patient et l'injection qu'il doit recevoir et demande au patient son consentement verbal.
- Le technicien applique la technique d'injection appropriée et donne l'instruction au patient d'attendre 15 minutes avant de partir.
- Le technicien remplit toute la documentation requise, désinfecte le local d'injection et reprend son flux de travail régulier.

« Les techniciens qui ne font pas des injections mais qui souhaiteraient en faire devraient demander à leur directeur s'il y a un besoin ou une demande de technicien spécialisé en injections dans l'équipe, et discuter de toute hésitation de leur part ou de celle du directeur à l'égard de cette activité », affirme Kymmerley Wright. Elle suggère aussi aux techniciens de s'informer sur le dédommagement financier ou autre de la formation à cette pratique ou la rémunération de son exécution.

« Planifiez votre intégration dans le processus des injections, recommandez-t-elle. Faites des recherches et dotez-vous des compétences et de la formation nécessaires. Le pharmacien est l'expert et les techniciens doivent toujours s'en remettre à lui s'ils ont besoin d'aide ou d'information en matière d'injections. Sachez reconnaître et comprendre votre valeur dans le rôle d'administrateur d'injections. Soyez ouverts aux commentaires et ayez confiance en vous. »